ART. PREMIER N° 56

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2024

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 56

présenté par M. Daubié, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.